

# Loi 6 du football : les arbitres assistants

---

L'article **Loi 6 du football : les arbitres assistants** énonce la *loi 6 du football* et présente diverses considérations relatives à cette loi. La loi 6 se rapporte aux arbitres assistants.

Au [football](#), les *lois du football* est le nom donné aux règles du jeu du football. Elles sont décidées au niveau de l'[International Football Association Board](#) (IFAB) ; la dernière version date de [2000](#).



Arbitre assistant

## Devoirs

Deux arbitres assistants sont désignés. Sous réserve de décision contraire de l'arbitre à qui incombe le pouvoir discrétionnaire, ils ont pour mission de signaler :

- quand le ballon est entièrement sorti du terrain de jeu,
- à quelle équipe revient la rentrée de touche, ou s'il y a coup de pied de coin ou coup de pied de but,
- quand un joueur doit être sanctionné parce qu'il se trouve en position de hors-jeu,
- quand un remplacement est demandé,
- quand un comportement répréhensible ou tout autre incident est survenu en dehors du champ de vision de l'arbitre,
- quand les fautes sont commises lorsque les arbitres assistants sont plus près que l'arbitre de l'action (y compris, exceptionnellement, toute faute commise dans la surface de réparation),
- quand, lors de tirs de coups de pied de réparation (penalty), le gardien de but a bougé avant que le ballon n'ait été botté et si le ballon a franchi la ligne.

## **Assistance**

Les arbitres assistants aident également l'arbitre à contrôler le match en accord avec les Lois du Jeu. En particulier, ils peuvent pénétrer sur le terrain de jeu pour s'assurer que la distance de 9,15 m est respectée. En cas d'ingérence ou de comportement incorrect d'un arbitre assistant, l'arbitre le relèvera de ses fonctions et fera un rapport à l'autorité compétente.

## **Tâches et responsabilités**

Les arbitres assistants doivent aider l'arbitre à contrôler le match conformément aux Lois du Jeu. Ils lui apportent également leur assistance dans tous les autres domaines de la gestion du match, à sa demande et selon ses instructions. Leur champ d'activités consiste notamment à :

- Inspecter le terrain, les ballons utilisés et l'équipement des joueurs;
- Déterminer si les problèmes d'équipement ou de saignement des joueurs ont été résolus;
- Contrôler les procédures de remplacement;
- Contrôler le temps et consigner par écrit les buts et les incorrections.